



CONVENTION DE FINANCEMENT DE TRAVAUX

ENTRE

Dijon métropole, dont le siège est :

40, avenue du Drapeau
CS 17510
21075 DIJON Cedex

représentée par son Président Monsieur François REBSAMEN, en application de la délibération du Conseil Métropolitain du 28 juin 2018.

ET

Le Département de la Côte d'Or, dont le siège est :

53 bis, rue de la Préfecture
21035 DIJON

représenté par son Président Monsieur François SAUVADET, en application de la délibération de la Commission Permanente du 6 avril 2018.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la convention

Le déplacement d'un réseau existant d'adduction d'eau potable de diamètre nominal 200 mm traversant l'enceinte du collège Roland Dorgelès à Longvic (parcelle cadastrée section AH320) est rendu nécessaire dans le cadre de la reconstruction du collège.

Cette convention fixe les conditions financières dans lesquelles l'opération doit être réalisée.

Article 2 : Description et coût des travaux

Les travaux à exécuter sont les suivants :

- Dévoiement en périphérie extérieure de la parcelle du collège Roland Dorgelès à Longvic du réseau d'adduction d'eau potable existant en diamètre nominal 200 mm sur une totale longueur de 270,00 ml.

Le dévoiement prévoit les prestations suivantes :

- le cout des travaux hors branchement,
- les frais de raccordement réalisé par le délégataire du service public (Suez Eau France),
- les frais de maîtrise d'œuvre complète hors phase ACT,
- et le coût des essais de compactage.

L'ensemble de ces prestations a été estimé à 46 305,42 euros hors taxes, soit 55 566,50 euros toutes taxes comprises à la date du 05 février 2018.

Article 3 : Maîtrise d'ouvrage et modalités diverses

Dijon métropole sera le Maître d'ouvrage des travaux.

A ce titre, elle commandera à son titulaire au travers d'un marché à bons de commandes, pour de petits travaux d'adduction d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales, l'exécution du dévoiement de la canalisation d'adduction d'eau potable en périphérie extérieure de la parcelle du collège Roland Dorgelès à Longvic.

Le raccordement du réseau déplacé sera réalisé par le délégataire du service public. Cette prestation sera rémunérée sur la base du bordereau de prix du contrat de délégation de service public.

Dijon métropole s'attachera les services d'un maître d'œuvre au travers d'un marché de maîtrise d'œuvre pour le renouvellement et l'extension des réseaux et des ouvrages d'eau et d'assainissement. Selon les termes de ce marché, Dijon métropole confiera à son titulaire une mission complète hors phase ACT représentant 4,80 % du montant des travaux hors branchement.

Dijon métropole fera vérifier le compactage des tranchées par son prestataire au travers d'un marché de contrôle et diagnostic des réseaux.

Dijon métropole procédera au paiement des factures correspondantes.

Article 4 : Dispositions financières

Le coût de l'opération devant être à la charge du demandeur, le Département de la Côte d'Or remboursera à Dijon métropole les dépenses qu'elle aura réalisées.

Ce remboursement sera effectué selon l'échéancier suivant :

- 50 % du coût prévisionnel lors du lancement des travaux,
- et le solde sur présentation du décompte général définitif des travaux.

Dijon métropole émettra les titres de recettes correspondants en faisant apparaître des montants hors taxes puisqu'elle récupérera la taxe sur la valeur ajoutée par l'intermédiaire de la Société Suez Eau France, délégataire du service public de distribution d'eau potable sur la commune de Longvic.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention, qui entrera en vigueur à compter de sa notification, prendra fin après remboursement de la totalité des sommes dues par le Département de la Côte d'Or à Dijon métropole.

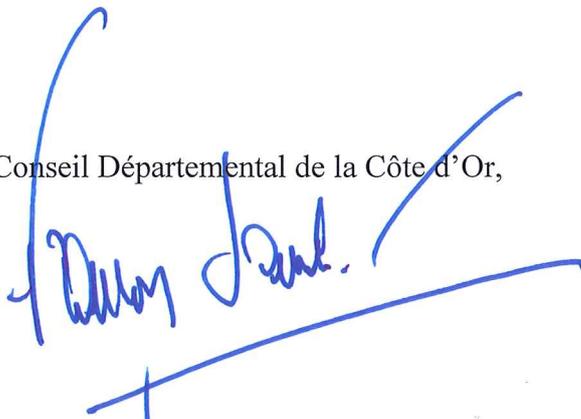
Article 6 : Règlement de litiges

En cas de contentieux portant sur l'application de cette convention et seulement après avoir épuisé toutes les possibilités de règlement à l'amiable, les parties conviennent de s'en remettre au Tribunal Administratif de Dijon.

Fait à Dijon, le

Le Président du Conseil Départemental de la Côte d'Or,

Le Président de Dijon métropole,



François SAUVADET
Ancien Ministre



Dijon métropole

Dévoisement en périphérie extérieure du réseau AEP traversant le collège R. Dorgelès à Longvic

Estimation prévisible de la dépense totale

Estimation des travaux hors branchement établie

sur la base d'un marché à bons de commandes petits travaux AEP - EU - EP

Dévoisement en périphérie extérieure du réseau AEP traversant le collège R. Dorgelès à Longvic

Article	Libellé	Unité	Quantité	Prix unitaire en € H.T.	Montant en € H.T.
1	TRAVAUX PREPARATOIRES				
1.1	Installation de chantier / Implantation de chantier / Préparation de chantier				
1.1.3	Pour une durée d'intervention supérieur à 7 jours ouvrés (hors installation/repli et réfections)	F	1,00	1 500,00	1 500,00
1.1.1	Réalisation des sondages et investigations pour repérage de réseaux	u	4,00	75,00	300,00
Total travaux préparatoires en € H.T.					1 800,00
5	ADDUCTION D'EAU POTABLE				
5.1	Terrassement eau potable au linéaire				
5.1.1	Déblais				
5.1.1.1	DN inférieur à 250 mm inclus	ml	270,00	14,00	3 780,00
5.1.3	Plus value pour mise en dépôt de déblais en décharges publiques agréées				
5.1.3.1	DN inférieur à 250 mm inclus	dml	420,00	0,30	126,00
5.1.4	Plus Value pour sur profondeur				
5.1.4.1	DN inférieur à 250 mm inclus	dml	540,00	0,90	486,00
5.1.6	Remblais				
5.1.6.1	Lit de pose et enrobage				
5.1.6.1.1	DN inférieur à 250 mm inclus	ml	270,00	6,00	1 620,00
5.1.6.2	GNT concassé de carrière 0/31.5				
5.1.6.2.1	DN inférieur à 250 mm inclus	dml	360,00	1,05	378,00
5.1.6.4	Matériaux extrait				
5.1.6.4.1	DN inférieur à 250 mm inclus	dml	2 880,00	0,30	864,00
5.1.7	Plus value pour grillage avertisseur				
5.1.7.1	Grillage simple	ml	270,00	1,00	270,00
5.3	Canalisations eau potable				
5.3.1	Fonte ductile automatique				
5.3.1.6	DN 200 mm	ml	270,00	57,40	15 498,00
5.3.7	Pièces spéciales de raccord				
5.3.2.6	DN 200 mm	ml	81,00	58,40	4 730,40
5.5	Robinetterie				
5.5.1	Robinet Vanne opercule série 16 bars				
5.5.1.6	DN 200 mm	u	2,00	490,00	980,00
5.5.3	Bouche à clef complète chaussée	u	2,00	75,00	150,00
5.5.7	Ventouse automatique triple fonction				
5.5.7.1	Type Vannair 200 - PN 16	u	1,00	500,00	500,00
5.5.8	Purge				
5.5.8.1	Vidange complète	u	1,00	500,00	500,00
5.7	Ouvrages spécifiques				
5.7.1	Raccordements sur ouvrages existants				
5.7.1.3	Préparation au raccordement sur un réseau existant	u	2,00	155,00	310,00
5.7.6	Regards				
5.7.6.1	Regard préfabriqué D = 1.00 m	u	1,00	550,00	550,00

Estimation des travaux hors branchement établie

sur la base d'un marché à bons de commandes petits travaux AEP - EU - EP

Dévoisement en périphérie extérieure du réseau AEP traversant le collège R. Dorgelès à Longvic

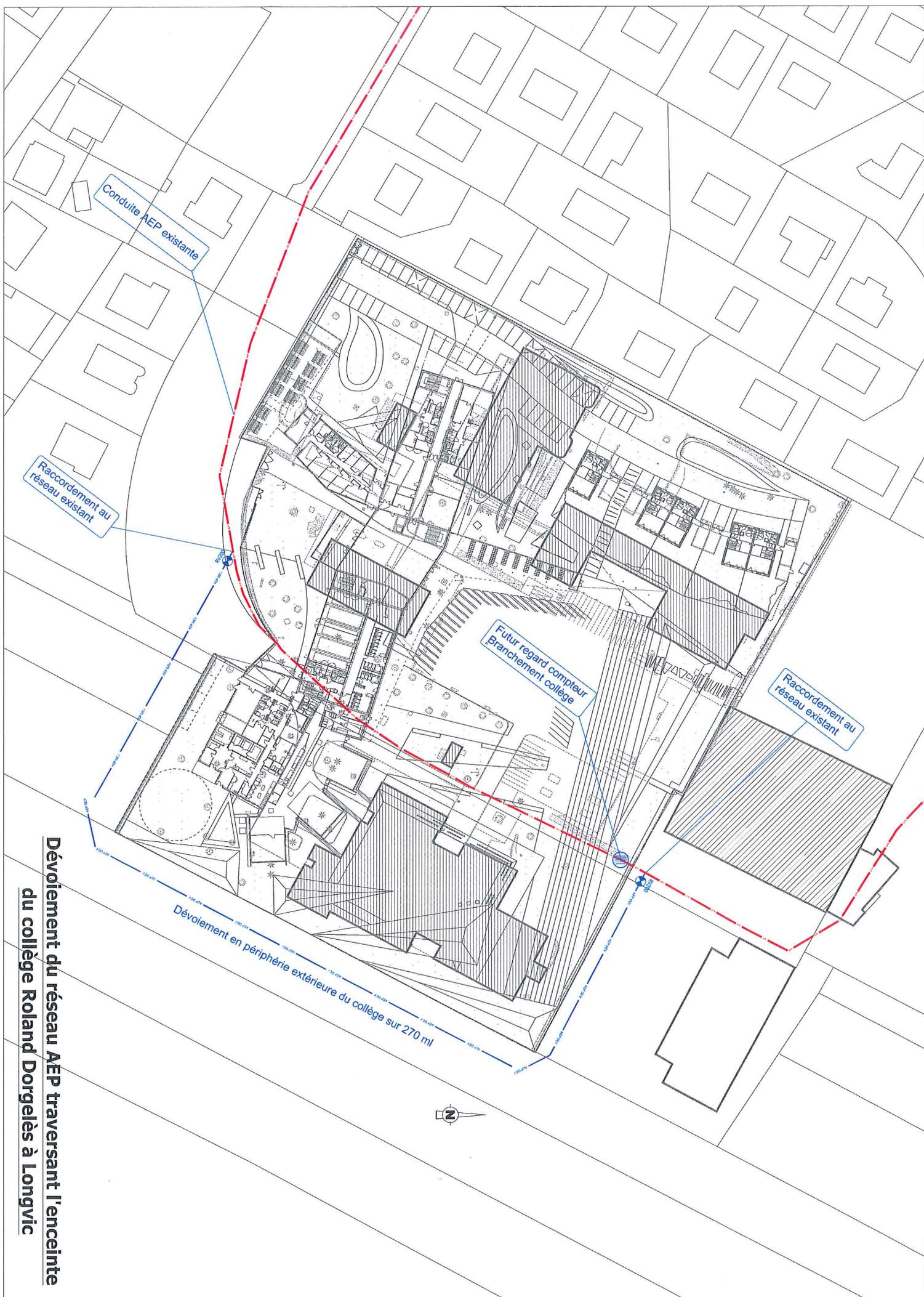
Article	Libellé	Unité	Quantité	Prix unitaire en € H.T.	Montant en € H.T.
5.7.6.3	Fonte de voiries				
5.7.6.3.13	série D400	u	1,00	300,00	300,00
5.7.7	Maçonnerie de béton				
5.7.7.1	Béton 300 kg CPA pour butées	m ³	4,00	120,00	480,00
Total adduction d'eau potable en € H.T.					31 522,40
6	PREPARATION ET REFECTION TRANCHEES EN SURFACE				
6.2.2	Réfection enrobés à chaud				
6.2.2.2	BBSG 0/10 pour chaussée	m ²	80,00	24,00	1 920,00
6.2.3	Réfection grave bitume ou EME				
6.2.3.3	Réfection grave bitume 0/14 classe 4	m ²	40,00	42,00	1 680,00
6.3	Réfection d'espace vert et terres agricoles				
6.3.1	Préparation et réfection de pelouse	m ²	1 750,00	1,20	2 100,00
6.4	Démolition et réfection provisoire des chaussées ou des trottoirs				
6.4.14	Dépose et repose de bordures de trottoirs	ml	10,00	48,00	480,00
Total préparation et réfections de tranchées en surface en € H.T.					6 180,00
7	RECOLEMENT AUTOCONTROLE				
7.1	Dossier des Ouvrages Exécutés				
7.1.3	pour une durée d'intervention supérieur à 7 jours ouvrés	F	1,00	400,00	400,00
7.3	Prestation d'autocontrôle AEP				
7.3.3	pour une durée d'intervention supérieur à 7 jours ouvrés	F	1,00	300,00	300,00
Total récolement et autocontrôle en € H.T.					700,00

Total en € H.T.	40 202,40
Coefficient d'actualisation	1,035
Total actualisé en € H.T.	41 609,48
T.V.A. (20,00 %) en €	8 321,90
Total actualisé en € T.T.C.	49 931,38

Estimation prévisible de la dépense totale

Dévoiemnt en périphérie extérieure du réseau AEP traversant le collège R. Dorgelès à Longvic

Total des travaux de dévoiemnt hors branchement en € H.T.	41 609,48
Total des frais de mission complete de maitrise d'œuvre hors phase ACT en € H.T.	1 997,26
Total des frais de raccordements réalisés par le delegataire en € H.T.	2 338,68
Total des frais des essais de compactage en € H.T.	360,00
Dépense totale en € H.T.	46 305,42
T.V.A. (20,00 %) en €	9 261,08
Dépense totale en € T.T.C.	55 566,50



**Dévolement du réseau AEP traversant l'enceinte
du collège Roland Dorgelès à Longvic**